

Décision

Générale

colonial

Décision n° 28 au sujet de la démission Abdallah Hussein.

n° 28

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 janvier 1948

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro

31 janvier 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1917 relatif au recrutement et à l'organisation du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté n° 118 du 8 février 1947 réorganisant le cadre local autochtone des douanes

Vu la demande de démission de son emploi formulée par le préposé des douanes Abdallah Hussein

Sur la proposition du chef du service des douanes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est acceptée la démission de son emploi offerte par le préposé des douanes Abdallah Hussein. Art. 2. — La présente décision, qui prendra effet à compter du 1er janvier 1948, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. Siriex.